République Française - Département du Lot
Commune de Grézels

A_2026_71

ARRÊTÉ
Occupation du domaine public marché de Noël

Le maire de la commune de Grézels,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu l'organisation du marché de Noël par le café associatif et coopératif le Couderc, nécessitant l'occupation du domaine public communal soit l'allée du Parc, le 28 novembre 2026,

Vu la demande du café associatif et coopératif le Couderc, représentée par son président, Serge LEVERGEOIS,

Considérant qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers,

ARRÊTE :

Article 1 : En vue du marché de Noël organisée par le café associatif et coopératif le Couderc, représentée par son président, Serge LEVERGEOIS, l'allée du Parc sera réservée à cette manifestation le samedi 28 novembre 2026 de 8h à 20h.

Article 2 : La signalisation sera mise en place par l'association.

Article 3 : Le commandant de la Brigade de gendarmerie de Puy l'Evêque, le maire de la commune de Grézels sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont copie sera transmise au président du café associatif et coopératif le Couderc.

À Grézels, le 13 novembre 2026
Monsieur le maire, Sébastien PEREZ

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. le tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : https://wwww.telerecours.fr

MAIRIE DE GREZELS
R.F.
46 (Lot)